Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-212902514-20260122-2026D03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DU DOIGT

DELIBERATION 2025D03

TARIFS CAMPING 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DU DOIGT légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monique NEDELLEC, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2026

Présents : Monique NEDELLEC, Isabelle BIDEAU, Julie HOFER, Yves-Marie DAYOT, Stéphane REMEUR, Laurent THOMAS, Emmanuel TOCQUER, Anaïs MURLA, Michel CLEACH, Marc BOIZART, Marie-France ROLLAND
Absents ou excusés : Anne-Flore CZERWINSKI, Clément REUNGOAT

Secrétaire de séance : Laurent THOMAS
Nombre de membres en exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme le Maire propose au conseil municipal de maintenir les tarifs du camping comme suit :

Prestation	Tarif 2026
Emplacement simple	4.00€
Emplacement XL	5.00€
Adulte	4.00€
Enfant (-10 ans)	2.00€
Camping-Car / Fourgon aménagé	10.00€
Voiture	2.00€
Moto	2.00€
Chien	2.00€
Branchement électrique	4.00€
Hébergement en salle	8.00€
Lave-linge ou Sèche-linge	5.00€
Douche (personnes extérieures)	3.00€
Location de drap	2.00€

Concernant l'utilisation des cabanes-étapes, **Mme le Maire propose** de fixer un forfait à la nuitée :

	Forfait 2026
Cabane pour 2 adultes maximum (possibilité de loger gratuitement un enfant dans l'une des deux cabanes)	20.00€
Caution	100.00€

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-212902514-20260122-2026D03-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

D'APPROUVER : les tarifs proposés ci-dessus.

DE PRECISER que ces tarifs seront applicables à compter du 2 février 2026.

D'AUTORISER : le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

Fait et délibéré, à SAINT JEAN DU DOIGT, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNE.

Le secrétaire de séance,
Laurent THOMAS

Le Maire,
Monique NEDELLEC

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DU-DOIGT
29 (Finistère)